

ASSEMBLEE GENERALE

Dunière-sur-Eyrieux

Le 1^{er} octobre 2023



Heure d'ouverture : 9h25

Ville	Club	Nombre licenciés 2022	Nombre de voix	Président
Satillieu	Les Archers du Val d'Ay	34	3	Bernard Martel
Annonay	Cie d'Arc d'Annonay	74	7	Doriane Cognard
Viviers	Cie des archers de Roqueplane	49	4	Serge Guerraz
Lablachère	Les Archers de Charlemagne	15	1	Jean-Michel De Meyer
Ruoms	Les Archers du Tanargue de Ruoms	33	3	Jean-Louis Van Damme
Jaujac	Les Archers de Jaujac	12	1	Guy Omacini
Privas	Les Archers de Privas	48	4	Jean-Marie Dellis
Les Ollières sur Eyrieux	Cie des Archers d'Eyrieux aux Serres	32	3	Lucien David
	total	297 (2022 :242)	26	

- Quorum

Présents :

Satillieu : Geneviève Bouvet (membre CA, représentant Bernard Martel), Adrien Monteyremard (secrétaire CD07)

Annonay : Doriane Cognard (présidente CD07 et du club), Frédéric Celette (membre CA), François Cazorla (membre CA), Samir Bentoumi (candidat CA)

Viviers : Serge Guerraz (membre CA, président du club), Patrick Marcoux (membre CA)

Privas : Rachel Terrasse (trésorière CD07), Hervé Terrasse (membre CA, représentant J.M Dellis), Julien Borne (membre CA)

Les Ollières : François Lemaître (membre CA, représentant Lucien David)

Soit 21 voix, quorum atteint.

Excusés :

Alexandre Frenillot, Hervé Grange, membres du CA

Invités :

Rachel représente le comité régional et sa présidente Evelyne Glaize. Le CDOS07 a été invité sans réponse.

En préambule, chaque club donne de ses nouvelles.

Le secrétaire présente des nouvelles de Jaujac, qui a durement souffert du covid, n'a plus de terrain de parcours, mais accueille quelques nouveaux et reprend espoir.

Les autres clubs font part d'une augmentation du nombre de licenciés en 2022-2023, mais un fort taux de non-renouvellement chez les jeunes qui sont partis en grappes. Les départs sont à peu près remplacés par des plus petits. Annonay perd une vingtaine de jeunes cette saison, un coup dur pour le club dont les jeunes représentent plus de 50% des licenciés. Seul Viviers a particulièrement du mal à attirer des jeunes, malgré un nouveau créneau le mercredi après-midi.

Rachel transmet quelques messages de la part du comité régional :

Il y a actuellement un projet de refonte des statuts FFTA qui obligeront à mettre à jour les statuts au niveau départemental. Les changements pour le CD07 devraient être mineurs.

Cette année est la dernière de la mandature, un questionnaire de consultation va être envoyé pour préparer le nouveau projet et encourager l'implication de chacun. Rachel rappelle les possibilités de formations proposées par le comité régional et transmet les remerciements de la part d'Evelyne Glaize à tous les bénévoles.

Enfin, le comité régional est bien conscient des problèmes du nouvel intranet. Le changement a été précipité et forcé par l'arrêt de l'ancien prestataire. Les problèmes sont réglés au fur et à mesure, le secrétariat est là pour aider à faire remonter et surmonter ces problèmes. Des mises à jour sont prévues rapidement.

Remarque est faite de la part de François Cazorla, reprise par les clubs, de remonter à la région qu'il est devenu difficile de s'inscrire à des compétitions en individuel car beaucoup de compétitions sont adressées aux équipes et n'ouvrent pas aux archers en individuel. De même, il est difficile pour des petits clubs d'inscrire leurs compétitions individuelles entre toutes les dates imposées par la région.

- **Approbation compte-rendu de la dernière AG**

Approuvé à l'unanimité.

- **Rapport moral**

Doriane fait part de mauvaises nouvelles de santé la concernant et demande donc de l'excuser pour les conséquences. Elle remercie tous les présents, le bureau et ceux qui ont fait avancer des projets au cours de l'année. L'équipe a travaillé en petits groupes autour de différents sujets et petit à petit ça avance. Les bénévoles sont les acteurs de notre discipline et font vivre le tir à l'arc sur notre département.

Approuvé à l'unanimité.

- **Rapport d'activités**

Au niveau du CD, depuis la dernière AG le 12/11/2022, il y a eu une réunion de Comité d'Administration le 6 avril 2023, par visio. Malgré les problèmes techniques, nous avons pu faire un point sur les différents projets évoqués à l'AG. Au cours de ce CA, la prolongation des récompenses existantes a été décidée en attendant mieux, la fabrication étant trop chère et compliquée. Le principe de stages avec Alexis Fauron est adopté, mais il a été demandé de sonder les archers pour qu'ils soient le plus profitable possible. Sondage effectué peu après, dépouillé et présenté par mail le 30 juin. A discuter lors la présente AG.

Au niveau des compétitions départementales :

11 concours différents sur 9 week-ends.

Championnat salle : Privas 20/11/2022, (52 ardéchois / 78 archers)

Championnat TAEN : Viviers 10/06/2023 (29/55)

Championnat TAEI : Annonay 21/05/2023 (21 / 33)

Approuvé à l'unanimité.

- **Rapport financier, rapport du vérificateur et quitus à la trésorière**

Rachel présente un bilan positif de 1470€. Parmi les points qui expliquent ce chiffre, on note la réintégration d'arriérés non perçus au titre du challenge jeune avant 2020 comme voté lors de l'AG précédente. On note aussi une augmentation du nombre de licenciés. La plus grosse dépense est l'attribution des primes aux champions.

Le vérificateur au compte Frédéric Bataille a vérifié et confirmé les comptes et recommande de donner quitus à la trésorière.

Les bilans et comptes de résultats sont présentés en annexe 1

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation du prévisionnel**

Rachel présente un prévisionnel équilibré (annexe 2) prenant en compte l'organisation de deux stages, l'arrivée d'un nouvel arbitre, la reconduction des budgets pour les primes aux champions et du challenge jeune.

- **Election d'un vérificateur aux comptes pour l'exercice 2023-2024**

Frédéric Bataille propose de nouveau sa candidature. Il est élu à l'unanimité avec les remerciements de l'assemblée.

- **Attribution des primes aux champions**

Les participations aux championnats de France ont été nombreuses, avec notamment 2 titres :

Camille Bouchet, d'Annonay, championne de France U11 TAEI

André Robert, de Viviers, champion de France S2HCL TAEDN

On note aussi une belle deuxième place :

Hervé Souchière, d'Annonay, vice-champion de France S2HAD 3D Elite

Sont cités tous les participants à des championnats de France :

Gwendoline Bronzy, Nathan Celette, Paul Deflacieux, Eymeric Castyon, Gabin Grange, Noa Grangier,

Thierry Seux, Jean-Louis Floquet, Serge Guerraz, Yann Le Thiesse, Michèle Robert, Raymond Sauvan-

Magnet, Siegfried Scalvini, Frédéric Bataille et Chrisitan Mathon

- **Intervention de Gilbert Pelegrin de 3D Events**

Gilbert et Isabelle Pelegrin font partie du club 3D Events de Brandivy dans le Morbihan et possèdent une propriété à Issamoulenc(07) où ils souhaitent organiser une compétition 3D officielle. Ils sollicitent l'appui d'un club local ou du CD07 pour l'inscription au calendrier FFTA et pour l'arbitrage. Toute l'organisation, la ciblerie, le greffe sont assurés par 3D Event, mais sont ouverts à tous ceux qui souhaitent s'impliquer. La buvette peut être gérée par le club qui le souhaite pour en tirer les bénéfices. Le concours serait sur 4 départs le week-end du 6-7 avril 2024.

Des précisions sont demandées et apportées par Gilbert Pelegrin. L'attention est portée sur l'accès à Issamoulenc qui est un petit village assez isolé, la possibilité de stationner, notamment des camping-cars.

Proposition est faite de leur donner réponse après la réunion des arbitres le 21 octobre où la disponibilité éventuelle d'un arbitre de parcours sera connue.

Hervé Terrasse insiste sur la responsabilité engagée par le club ou le CD qui produirait le mandat. Il refuse catégoriquement d'engager son club et décourage fortement l'engagement du CD. Doriane Cognard est plutôt d'accord sans plus de garanties et consultera son équipe parcours.

François Lemaître est intéressé pour les Ollières, mais n'ayant pas d'arbitre, ne peut engager son club sans la délégation d'arbitrage du CD ni l'aval de son président.

Adrien Monteyremard regrette de passer à côté d'une organisation d'évènement sur le territoire, notamment en parcours, sans gros investissement nécessaire. Satillieu est loin d'Issamoulenc, le président n'est pas présent.

Rachel propose de demander à la région la possibilité que le mandat soit bien émis au nom de 3D Events Brandivy, mais inscrit sur le calendrier Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui pourrait être une solution au problème de responsabilité.

- **Résultats Challenge jeunes**

Geneviève présente ses résultats tels qu'envoyés dans la quinzaine précédente pour vérification par chaque club. Il manquait quelques résultats, certains n'ayant pas été transmis. Quelques points ont été remontés, mais trop tardivement pour être pris en compte pour l'AG.

Doriane informe l'assemblée qu'elle a demandé à Geneviève de mettre en stand-by le challenge jeune afin que les clubs et Geneviève elle-même aient accès à l'ensemble des résultats. Elle précise qu'il n'y a pas d'urgence, la dotation du challenge étant fixe.

Une interrogation est soulevée par Geneviève à propos d'archers inscrits en catégorie « promotion » et « pro-first ». La catégorie promotion ne semble pas poser de problème, elle peut être prise en compte dans le challenge jeune, par contre la catégorie « pro-first » est un nom normalement réservé à une équipe débutant-confirmé en nature ou campagne et ne correspond pas aux tirs effectués. Doriane explique avoir utilisé les catégories proposées dans result'arc et qu'après la mise à jour, toutes les catégories reprennent le nom donné par la ffa. Il aurait fallu renommer ces catégories ou extraire immédiatement les résultats du logiciel avant la mise à jour suivante. Doriane explique que sur certains TAE jeunes ou TAE du mercredi, les archers débutants (pas de tir sélectif) sont accueillis sur ces compétitions. Elle s'engage à envoyer ces résultats à Geneviève qui n'y aurait pas accès apparemment. Les catégories « pro-first » doivent être renommés en « découverte » ou « promotion » et différencier les niveaux à l'avenir. Pour cette année, ils ne seront pas pris en compte dans le challenge jeune.

Doriane explique que sur des concours ouverts aux débutants nous les retrouvons souvent aux distances et blasons suivants : Poussin 10m blason de 80 / BM 20m blason 122 pour les différencier du DN sur 80 / CJ & adultes débutants 30m blason 122 ou 40m blason 80 pour ceux qui sont plus à l'aise. Doriane propose de mettre ceci par écrit.

Une version définitive sera envoyée à tous une fois tous les résultats remis à Geneviève et intégrés au tableau du challenge.

Rachel et Hervé Terrasse ne pouvant pas rester jusqu'à la fin, priorité est donnée aux sujets les concernant.

- **Commission arbitrage**

Rachel Terrasse présente les points et règlements concernant l'action du CD07 à propos de l'arbitrage, synthétisés dans un document unique devant intégrer le règlement intérieur.

Un point soulève une interrogation : le remboursement de la part fédérale de la licence d'arbitre qui est conditionné au fait d'envoyer à la trésorière la licence de l'arbitre concerné avant le 15 octobre. En effet, Serge évoque le cas (pas isolé) de J.L. Floquet, qui a obtenu son diplôme en avril mais n'aura pas encore prêté serment au 15 octobre, mais sans doute quelques semaines plus tard et qui sera donc opérationnel sur la saison 2023-2024. Est-ce que la règle ne devrait pas être revue pour tenir compte de ce genre de contretemps et permettre le remboursement de la licence malgré cela ?

Hervé Terrasse souligne que la règle énoncée est claire et sans interprétation, il n'y a, d'après lui, aucune raison de la modifier. Serge Guerraz rappelle que les arbitres doivent être encouragés.

Un vote est proposé pour savoir si on modifie la règle. Viviers et Satillieu votent pour (7 voix), Annonay et Privas contre (11 voix), les Ollières s'abstiennent (3 voix), la règle n'est pas modifiée.

Patrick Cibille, arbitre qui a déménagé, demande éventuellement un logement et surtout des défraiements pour venir arbitrer dans la région. Rachel rappelle que la politique au niveau Auvergne-Rhône-Alpes à ce propos est claire : pas de frais kilométriques pour les arbitres, même lors des championnats de France. D'ailleurs, au niveau départemental, la question s'est déjà posée par le passé : Rémi pour le club d'Annonay qui résidait à Paris. Le CD n'a jamais participé aux frais kilométriques pour les arbitres. La responsabilité du remerciement et/ou défraiement de l'arbitre est renvoyée au club accueillant ou au club de rattachement. Samir signale que dans le Gard, les arbitres sont payés 90€ par concours par le club organisateur, ce qui peut décourager parfois l'organisation de compétition, ou du moins réduire le nombre de départs. Adrien évoque l'idée d'une petite prime fixe par concours arbitré, l'idée n'est pas reprise. Par soucis de clarté, la non-participation aux frais kilométriques du CD07 est rajoutée au document.

Le document est finalement approuvé à l'unanimité pour être intégré au règlement intérieur du CD07.

- **A propos des primes aux champions et enveloppe Challenge Jeune 2023-2024**

L'enveloppe du Challenge jeune est reconduite, soit 800€.

Les primes aux champions sont reconduites.

Un nouveau cas s'est présenté cette année pour le club d'Annonay : la participation d'une équipe double mixte à un championnat de France. Les 120€ attribués à une équipe concernent des équipes de 3 ou 4 archers, la prime semble un peu élevée pour un double mixte. Un montant de 60€ est proposé.

La proposition est acceptée à l'unanimité, cette prime de 60€ concernera les double-mixte participant à un championnat de France à partir de la saison 2023/2024. Pour l'équipe ayant participé en 2022/2023 aucune prime n'est attribuée.

- **Présentation du document de synthèse du règlement du challenge jeunes et des concours jeunes**

A la lecture du document, une ambiguïté est soulevée sur la méthode de calcul de la prime d'assiduité, il n'est pas clair si le calcul dans le tableau correspond bien à la règle prévue. (*Note a posteriori, cf CR CA 9/10/2009*). Toutes les participations doivent être prises en compte pour l'assiduité.

Doriane précise qu'une équipe en championnat de France a également des qualifications. Geneviève explique qu'il y a des données qui sont les bases du calcul de chaque discipline, calcul reporté sur 100. Le tableau permet d'inclure de nouveaux chiffres si besoin, avec l'aide Julien pour intégrer les données.

Une séance de travail, en CA ou en petit comité est à prévoir pour aider à retravailler le document et clarifier l'ensemble des points qui demanderaient à l'être. Le challenge étant dans l'attente de

l'ensemble des résultats cela ne pose pas de problème. Julien se propose de voir Geneviève et d'éclaircir la question.

- **Demande de subvention paillon de la part de Viviers**

Avant le départ d'Hervé et Rachel, Serge Guerraz souhaite demander une subvention pour la construction d'un mur de tir dans leur gymnase. Leurs demandes auprès de la commune, du département et de la région n'ont rien donné. Ils ont de quoi faire la moitié sur leurs fonds propres. Le problème d'une telle demande est l'équité vis-à-vis des autres clubs. Par le passé, des aides pour tous les clubs, sous forme d'achats groupés, avaient pu être faites. Par ailleurs, pour aider certains projets, des avances de trésoreries avaient été accordées. *(Note a posteriori : rappel demandé pendant l'assemblée, il n'y avait pas eu d'aide à la création (ou tentative) des clubs de Coucouron ou Viviers, ni à la reprise de Ruoms par Tanargue, mais proposition d'avance de trésorerie. Par contre, Viviers et Ruoms ont reçu des aides pour l'achat de stramits (CA 23/09/17, décision du 8/11/16 pour encourager l'organisation d'un premier concours).*

Doriane précise que la Région ouvre régulièrement des subventions d'« équipements de club » et qu'il faut aussi chercher vers les partenaires privés.

Dans les discussions, le principe d'une avance de trésorerie pour Viviers est accepté mais pas une subvention directe.

- **Remarque d'Hervé Terrasse à propos des mandats**

Avant de prendre congé, Hervé souhaite faire remarquer que l'envoi des invitations aux concours n'est plus systématique. Certains clubs semblent se contenter de l'inscription au calendrier FFTA, et les mandats n'apparaissent même pas au calendrier régional. Il trouve cela regrettable et encourage à l'envoi des mandats au moins entre clubs ardéchois.

13H15

Une pause repas est prise

14h30

L'assemblée reprend.

En l'absence de Privas, le nombre de voix représentées n'est plus que de 17, le quorum est toujours atteint.

- **Accueil des candidatures au comité d'administration et votes**

Liste des membres du conseil d'administration (13) :

François Lemaître Les Ollières

Doriane Cognard Annonay

Frederic Celette Annonay

François Cazorla Annonay

Alexandre Frenillot Viviers

Rachel Terrasse Privas

Hervé Terrasse Privas

Julien Borne Privas

Bernard Martel Satillieu

Geneviève Bouvet Satillieu

Serge Guerraz Viviers

Adrien Monteyremard Satillieu

Patrick Marcoux Viviers

Hervé Grange, Annonay, est démissionnaire.

Samir Bentoumi, Annonay, se présente et est élu à l'unanimité.

- **Accueil des candidatures de délégués pour l'AG de la FFTA et votes**

En suspens en attente du lieu et de la date

- **Demande exceptionnelle de Doriane Cognard**

Doriane adresse une demande exceptionnelle à l'assemblée concernant les primes aux champions pour des participations à l'international avec pré-sélections. Elle n'a en effet pas envoyé les résultats internationaux (c'est une première pour elle) pour Gabin Grange qui a participé à 1 tournoi en individuel et 1 en équipe en 2022/2023 et 2 tournois en individuel et 2 en équipe en 2021/2022. Elle demande de ne pas faire porter sur l'archer une erreur de sa part et insiste sur le caractère exceptionnel de cette demande qui vise à encourager les efforts des jeunes, avenir de notre discipline.

Le rappel des délais votés lors de l'AG 2022 est donné.

Dans le compte-rendu de l'AG2022, aucun montant n'est indiqué pour les participations en équipe. Doriane rappelle cependant le cas s'était déjà présenté. Par contre, une prime de 100€ est prévue pour la participation individuelle (PV AG 2022/2023).

Mise au vote de l'attribution des primes pour Gabin Grange malgré les délais dépassés, pour un montant total de 300€.

Annonay vote pour (7 voix), Viviers contre (4 voix), Satillieu et les Ollières s'abstiennent (6 voix).

La prime est accordée de façon exceptionnelle à Gabin Grange.

- **Commission récompenses**

Il est redit qu'il faut renouveler les récompenses. Les médailles avec insert bleus sont distribuées depuis quelques années maintenant (2012, note a posteriori). Si tout le monde est d'accord sur le principe, il n'y a pas trop de solutions soumises pour l'instant.

Il est proposé que chaque club réfléchisse à une proposition, les idées seront mises en commun lors d'un prochain CA. Ça peut être un choix de médaille sur catalogue, ou quelque chose de plus exotique.

Sur quelle base partir ? Actuellement, les médailles coûtent 3€13.

Doriane précise qu'il reste des médailles fond bleu et fond doré pour démarrer cette saison.

Les armes et catégories sont passées en revue, il est estimé de partir sur 230 pièces pour une première commande, cela devrait couvrir largement une année entière de récompense.

A revoir lors d'un prochain CA.

- **Projet de compétition amicale ardéchoise avec duels**

François Cazorla présente le principe d'une compétition amicale, interclub, par équipes, avec duels. Il a appelé ça le projet CHICATA (Challenge Interclub Ardéchois Tir à l'Arc).

En séparant l'Ardèche en 3 zones (nord, centre, sud), François propose 3 rencontres, une en salle, une en TAE, une en parcours ou beursault. Un tir de qualification le matin, des duels l'après-midi, en individuel ou en équipe.

La proposition intéresse. A préciser pour les types d'armes composant les équipes, le format des duels en salle, etc... Il serait ouvert à tous les niveaux, toutes les catégories, toutes les armes.

Il propose qu'un trophée soit remis au club vainqueur et qu'un autre trophée soit remis en jeu chaque année (avec une plaque gravée portant le nom des vainqueurs).

Trouver 3 dates peut être compliqué, mais l'idée des 3 formats plaît bien, elle pourrait être mise en œuvre sur une journée par un seul organisateur. Vu le format amical, l'organisateur aurait le choix de proposer du parcours, du beursault, du TAE, du 18m salle, en fonction de ses possibilités et ses envies.

L'enthousiasme est là, à préciser. Trouver un premier club pour se lancer.

- **Stages :**

Les résultats du sondage sont re-présentés. Doriane donne le budget d'une journée de stage avec Alexis Fauron en tenant compte de son taux horaire 35€/h (avec déplacement forfaitaire de 4h soit 140€ ou 8h soit 280€) et de son taux kilométrique 0,42€/km + frais de péage. Le repas est pris en charge ou est également remboursé par le club organisateur ou le CD dans notre cas.

Le maximum atteindrait 448€ (sans péage et sans repas) si le stage avait lieu à Ruoms, ce qui correspond plus ou moins à ce qui est budgété dans le prévisionnel pour 2 stages.

On voit que la difficulté va être de remplir la journée, sachant que tous les archers ne sont pas prêts à faire 2h de route pour un stage, et qu'une journée complète n'est pas pertinente pour des débutants. Il ne semble pas hors de propos de mélanger jeunes et adultes, le plus important est d'avoir un niveau à peu près homogène.

Une proposition pourrait être de partager le déplacement d'Alexis en : 2h pour les débutants en début de journée qui s'adresseraient plutôt aux archers proches, et 6h pour les confirmés qui pourraient venir de plus loin.

Les propositions sont mises au vote :

- 1 stage au nord, 1 au sud : adopté à l'unanimité

- format de la journée avec 2h débutants, 6h confirmés : adopté à l'unanimité

- participation de la part des archers : 10€ pour les adultes, 7€ pour les jeunes, 4€ pour les 2h débutants : adopté à l'unanimité.

Doriane contacte Alexis pour connaître ses disponibilités.

- **Site internet**

Julien Borne n'a rien à signaler de ce côté. Ne pas hésiter à fournir du contenu.

<https://arc-cd07.sportsregions.fr/>

- **Planification championnats départementaux**

2023-2024 (pour rappel)

- 18m à Annonay
- Spécial Jeunes de l'Ardèche à Privas
- TAE DN à Satillieu
- TAE DI à Viviers

2024/2025

- 18m à Privas
- Spécial jeunes salle à Viviers
- TAE DN à Satillieu
- TAE DI à Annonay
- Nature 3D ?

Doriane insiste pour que les championnats départementaux en extérieur aient lieu sur les dimanches pour les rendre accessibles au plus grand nombre. En parcours ou TAE, des archers se plaignent de rater le championnat départemental chaque année (professions qui impliquent le travail le samedi) ; pour le 18m en salle sur 2 jours (samedi + dimanche) cela ne pose pas de problème les archers tirent dans les mêmes conditions comme le stipule le règlement fédéral. Cela concerne directement Viviers qui objecte que le calendrier des DR est fixé au dimanche, donc ils n'ont pas d'autre choix que de faire le championnat départemental le samedi. Doriane pense qu'il faut voir avec le comité régional ou organiser le championnat un autre dimanche. Le cas échéant de ne pas être support et ne pas prendre le championnat. Remarque est faite à propos de la saison extérieur 2024 qui va être très courte à cause des jeux olympiques et qu'il sera très difficile de toute manière de trouver des dates. Doriane propose de réunir DI et DN cette année sur Satillieu par exemple.

- **Prochains rendez-vous**

Un CA doit être organisé avant la fin du mois d'octobre pour régler le cas du 3D à Issamoulenc après la réunion d'arbitres, et suivre l'organisation des stages. Si des propositions de récompenses pouvaient être présentées à ce moment-là, ce serait une bonne chose.

Un second CA (réduit peut-être) devra être prévu pour revoir le document de synthèse du règlement du challenge jeune et peut-être faire la même chose pour les primes aux champions, dans la continuité de ce qui a été mis au clair par écrit pour l'arbitrage.

- **Programmation prochaine AG**

La prochaine AG est prévue le dimanche 22 septembre 2024, à 9h00. Elle sera électorale.
François Lemaître se propose de réserver une salle au Pouzin.

Le format sera peut-être à revoir avec un CA le matin pour discuter de différents projets et une AG purement formelle l'après-midi (sinon, les membres du CA présents sont exclus des votes, lors de l'AG seuls les présidents peuvent s'exprimer). A préciser.

L'organisation du repas à midi n'est pas évoquée.

Heure de clôture de l'AG : 17h00

Doriane et Adrien remercient Patrick pour l'accueil dans cette salle agréable et bien équipée et les membres du CA pour leur travail.